



Doc. 13157  
23 avril 2013

## Violence à l'encontre des communautés religieuses

### Amendement<sup>1</sup> n° 27

Dans le projet de résolution, au paragraphe 8.9, remplacer les mots « les groupes religieux et les Eglises » par les mots suivants :

« les groupes (y compris les Eglises) définis par leur religion ou leurs croyances ».

*Déposé par:*

CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC  
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, GDE  
PRESCOTT John, Royaume-Uni, SOC  
SHERIDAN Jim, Royaume-Uni, SOC  
WATKINSON Angela, Royaume-Uni, GDE

---

1. 2013 - Deuxième partie de session

